



Brève de - 2025-12-07T16:00:01+0100

Soumis par xavier.derauli... le dim 07/12/2025 - 16:00

- 1 vue

Texte

Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduite...).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Source URL: <https://encommun.montpellier.fr/node/4070>